



## Index égalité Hommes-Femmes 2024 URSA France

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la société URSA France communique sur son Index sur l'égalité Hommes-Femmes.

Au titre de l'année 2024, URSA France obtient un score de **93 points sur 100**. Cette note témoigne de notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Voici le détail de nos résultats par indicateurs :

Indicateurs	Nbre de points obtenus	Nbre de points maximum
1 – Ecart des rémunérations	39	40
2 – Ecart d'augmentations individuelles	35	35
3 – Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	NC*	15
4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10

*\* Non calculable : il est important de noter que, comme nous n'avons pas eu de retour de congé maternité, l'indicateur correspondant n'a pas pu être calculé. Par conséquent, notre score global a été ajusté au prorata des indicateurs calculables.*

**Nous restons déterminés à poursuivre nos efforts pour promouvoir l'égalité professionnelle et à améliorer encore nos pratiques en matière de diversité et d'inclusion.**